

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic du jeudi 17 décembre 2020 à 19 h 30, tenue à huis clos à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville, en vertu des arrêtés ministériels n^{os} 2020-090 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux et diffusée en direct sur les médias sociaux. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Julie Morin, madame la conseillère Manon Bernard et messieurs les conseillers Jeannot Gosselin, Denis Roy, Jacques Dostie, Michel Plante et René Côté.

Assistent également à la réunion M^{me} Nancy Roy, greffière, M. Luc Drouin, trésorier et madame Karine Dubé, responsable des Communications.

No 20-452

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte la présente séance du 17 décembre 2020.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Approbation de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du Règlement n^o 2020-19 décrétant les diverses taxes, impositions et compensations pour l'exercice financier 2021
- 4.- Adoption du Règlement n^o 2020-20 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2021
- 5.- Adoption du Règlement n^o 2020-21 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2021
- 6.- Adoption du Règlement n^o 2020-22 modifiant le Règlement n^o 1441 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- 7.- Période de questions
- 8.- Clôture de la séance

Résolution no 20-453

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse mentionne que l'ordre du jour des séances du conseil est toujours disponible sur le site Internet et la page Facebook de la Ville.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-454

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-19 DÉCRÉTANT LES DIVERSES TAXES, IMPOSITIONS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

M^{me} la mairesse mentionne que ce règlement établit les taux de la taxe foncière pour les catégories de base, résiduelle, immeubles non résidentiels, immeubles industriels, immeuble de 6 logements et plus ainsi que les terrains vagues desservis. Il établit également des compensations pour les services municipaux d'aqueduc et d'égouts, de vidanges de fosses septiques, d'améliorations locales, de collectes et dispositions des déchets, matériaux secs, recyclables et compostables ainsi que pour l'entretien des stationnements publics. Finalement, il prévoit également les moyens de perception ainsi que les frais d'intérêts et d'arrérage.

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Gosselin,

appuyé par M^{me} la conseillère Manon Bernard

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2020-19 décrétant les diverses taxes, impositions et compensations pour l'exercice financier 2021 ;

Considérant la situation entourant le COVID-19 et la tenue de la présente séance à huis clos, copie de ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-455

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-20 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2021

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

M^{me} la mairesse mentionne que ce règlement prévoit plusieurs programmes de revitalisation, notamment, pour la construction résidentielle, la valorisation des façades du centre-ville, la reconstruction du centre-ville pour les bâtiments certifiés Novo-Climat 2.0 et Leed, la valorisation, la reconstruction et la relance du centre-ville historique, les projets communautaires ou d'envergure ainsi que pour le parc industriel.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2020-20 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2021 ;

Considérant la situation entourant le COVID-19 et la tenue de la présente séance à huis clos, copie de ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-456

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-21 SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

M^{me} la mairesse mentionne que ce règlement permet à la Ville de dépenser 1 % de son budget annuel pour les fins prévues dans la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

Il est proposé par M. le conseiller Michel Plante,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2020-21 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2021 ;

Considérant la situation entourant le COVID-19 et la tenue de la présente séance à huis clos, copie de ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-457

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1441 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

M^{me} la mairesse mentionne que ce règlement augmente à 0,61 \$ par tonne métrique pour l'année 2021 le tarif applicable pour toute substance assujettie au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2020-22 modifiant le Règlement n° 1441 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publique ;

Considérant la situation entourant le COVID-19 et la tenue de la présente séance à huis clos, copie de ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

No 20-458

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Résolution no 20-459

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Gosselin,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

QUE cette séance soit levée. Il est 19 h 36.

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse